

ployé en Alsace-Lorraine serait appliqué à la nouvelle conquête. *Salus Germaniae suprema lex*. En Moravie, les propriétés tchèques passeraient à l'État prussien (1); partout les journaux et les livres ne paraîtraient plus qu'en langue allemande (2). Une série de mesures longuement énumérées, réactionnaires au point d'être féodales, assurerait dans tout le pays la compression du « Slavisme ».

§ 3. — L'intensité des convoitises sur l'Autriche ne fait pas oublier aux Pangermanistes le reste de leur programme, mais ils estiment qu'il deviendra seulement réalisable le jour où l'empire allemand s'étendra de Hambourg à Trieste.

« Notre avenir est sur l'eau, disent-ils, mais notre présent est entre l'Adriatique et la mer du Nord. » Une fois en possession de l'Autriche, nous redeviendrons les voisins des pays faiblement peuplés du Danube et des Balkans (3). L'action de la Grande-Allemagne pourra s'exercer dans ces régions avec toute son intensité. Elle rayonnera ainsi au nord et au sud-est.

Il ne sera pas très difficile alors d'amener la Suisse, la Hollande et la Belgique à entrer dans le *Zollverein* de l'Europe centrale. L'Allemagne forme l'arrière-pensée de ces deux derniers États et le trafic qui en résulte leur est si nécessaire qu'il ne pourraient mener longtemps une politique commerciale séparée (4). Enfin, la force d'attraction économique d'une confédération ainsi formée au centre de l'Europe sera peut-être telle qu'une série d'autres États

(1) « Das Gut der Tschechen in Mähren geht in den Besitz des preussischen Staates über... » *Gross-Deutschland*, p. 18. Deutschvölkischer Verlag « Odin », Munich, 1900.

(2) « Bücher, Zeitungen und Zeitschriften dürfen nur in deutscher Sprache erscheinen. » *Op. cit.*, p. 19.

(3) « Und endlich, im Besitze von Oesterreich, werden wir wieder die Nachbarn der dünn bevölkerten Donau- und Balkanländer... » *Die Deutsche Politik der Zukunft*, p. 9. Deutschvölkischer Verlag « Odin », Munich, 1900.

(4) *Alldeutsche Blätter*, 1897, p. 224.